

Séance du conseil communautaire du 24 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° 152-2025

Décision modificative n° 2. Budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre septembre, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le jeudi 18 septembre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Yves JUHEL, M. Albert FILIPPI, M. Patrick CESARI, M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Jacques RAFFAELE, M. Jean-Pierre VASSALLO (quitte la séance à 18h27 avant le vote de l'affaire n°31 et donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI), M. Sébastien OLHARAN, M. Fabrice PASTOR, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Daniel ALBERTI, Mme Brigitte BRESC (arrive à 17h53 avant le vote de l'affaire n°4 et quitte la séance à 19h13 avant le vote de l'affaire n°39), M. Olivier CHANTREAU, M. Guy BONVALLET, M. Patrice NOVELLI, Mme Isabelle ALMONTE, Mme Carmela CARTARRASA, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, Mme Martine FERRERO, Mme Marinella GIARDINA

Absents :

M. Philippe OUDOT, Mme Floriane CAZAL, M. Mathieu MESSINA, Mme Stéphanie JACQUOT, M. Eric FORMENTO, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, M. Alain DUCRUET, Mme Maïlys SALIVAS, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET, M. Christophe GLASSER, M. Jean-Claude ALARCON

Pouvoirs :

M. Gérard SPINELLI donne pouvoir à Mme Joanna GENOVESE, M. Dominique NICOLAÏ donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Daniel ALLAVENA donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, Mme Brigitte ALBERTINI donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 24 septembre 2025

Délibération n° 152-2025

OBJET : Décision modificative n° 2. Budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI,
10ème Vice-Président

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10 septembre 2020, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n° 63/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 119/2025 du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 septembre 2025,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 9 avril 2025,

Considérant que la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvée par l'Assemblée Délibérante le 30 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20251008-152-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2025

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires au niveau des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Pour la section d'exploitation :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	61523 – entretien et réparations de réseaux	- 40.000,00 €	---
65	6541 – créances admises en non-valeur	+ 20.000,00 €	---
67	673 – titres annulés sur exercices antérieurs	+ 10.000,00 €	---
67	678 – autres charges exceptionnelles	+ 10.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	0,00 €

Considérant que ces ajustements de dépenses réelles concernent uniquement un complément de crédits afin d'assurer la prise en charge :

- d'annulations de titres sur exercices antérieurs pour 10.000 € (essentiellement liées à la facturation des consommations d'eau),
- du dispositif des « chèques eau » pour les 5 Communes de la Vallée de la Roya, dans l'attente de la pose des compteurs d'eau individuels pour 10.000 € (pour les demandes relatives aux facturations 2024 et 2025),
- d'admission de créances admises en non-valeur (redevables insolvable à ce jour).

Pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
21	21532 – immobilisations corporelles en cours / installations, matériel et outillage techniques	- 597.000,00 €	---
2025107	21532 – installations à caractère spécifique / réseaux d'assainissement - opé. « réfection béton et étanchéité plénum de la station d'épuration de Menton »	+ 572.000,00 €	---
20265	21532 – installations à caractère spécifique / réseaux d'assainissement - opé. « réseau de chaleur depuis les stations d'épuration de Menton et RCM »	+ 25.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

Considérant que ces ajustements de dépenses réelles sont nécessaires pour la réalisation des travaux :

- de réfection du béton et de l'étanchéité plénum de la station d'épuration de Menton pour 572.000 €,
- de réalisation d'un réseau de chaleur depuis les stations d'épuration de Menton et Roquebrune-Cap-Martin pour 25.000 €.

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

2 Abstentions :

M. Stéphane MANFREDI, M. Guillaume CONTESSE

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de zéro € (0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitre et / ou opérations dans les tableaux ci-dessus :

pour la section d'exploitation :

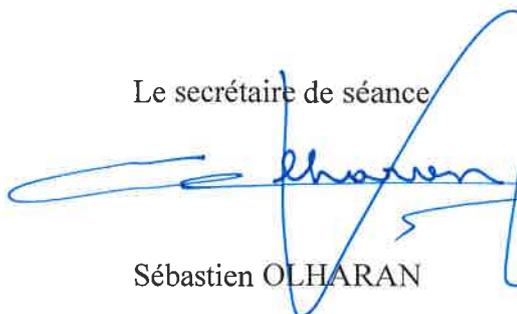
Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 40.000,00 €	---
65	Autres charges de gestion courante	+ 20.000,00 €	---
67	Charges exceptionnelles	+ 20.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	+ 0,00 €

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	- 597.000,00 €	---
2025107	Opé. « réfection béton et étanchéité plénum de la station d'épuration de Menton »	+ 572.000,00 €	---
20265	Opé. « réseau de chaleur depuis les stations d'épuration de Menton et RCM »	+ 25.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 2.

Le secrétaire de séance


Sébastien OLHARAN



Pour extrait conforme,

Le Président,


Yves UHEL